



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 10 février 2025

**Président :** M. Yves Rollier  
**Secrétaire-adjoint:** M. Willy Schärer

**Sont présents :** 17 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Paul Favre, administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Excusés :** Mmes M. Perrenoud et R. Guye-Vuillème, MM. Adnan Askandar, Nicolas Németh

**La Presse :** Mme I. Nicolet-dit-Félix  
**Public :** ---

---

### Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

---

**Le président** ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

Il procède à la lecture de l'arrêté suivant :

Validation de proclamation d'un conseiller général en la personne de M. Ricardo Da Costa.  
Ce dernier rejoint ses collègues du PLR.  
Applaudissement de l'assemblée.

### 1. Appel

**M. Willy Schärer** : secrétaire-adjoint, procède à l'appel.

Sont présents : 16 conseillers généraux + le président sur 21.

La majorité absolue est de : **9**

### 2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 3. **Rappel de l'ordre du jour**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024
3. Rappel de l'ordre du jour
4. Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux, CESC, en remplacement de Mme Houria Girardin, démissionnaire
5. Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel SITRN
6. Budget de l'exercice 2025
  - 6a Demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui
  - 6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2025, rapport à l'appui
7. Demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour l'aménagement d'un arrêt de bus au Sud-Est de la Commune ainsi qu'un trottoir en direction de la gare, rapport à l'appui
8. Lettres et pétitions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### 4. **Nomination d'un membre du Conseil général au Conseil d'établissement scolaire de Cornaux CESC, en remplacement de Mme Houria Girardin, démissionnaire**

Le président ouvre la discussion :

Aucune proposition. Cette nomination est reportée à une prochaine séance.

### 5. **Nomination d'un délégué au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel SITRN**

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-Ph. Girardin (PS)** : Mme Houria Girardin a été désignée comme déléguée au Conseil intercommunal du Syndicat du Théâtre régional de Neuchâtel SITRN.

**Le président** : pas d'autre proposition.

L'assemblée valide cette proposition par applaudissements.

### 6. **Budget de l'exercice 2025**

6a Demande de crédit d'engagement de CHF 60'000.00 pour diverses études, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. C. Baudet (CF)** : La CF est favorable à la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour diverses études. Nous relevons que les conseillers communaux nous ont informé qu'une partie de ce crédit sera dévolue à une étude pour l'amélioration des finances communales. Nous les remercions et nous nous en réjouissons, nous regrettons, toutefois, que le rapport transmis soit générique et que cette étude d'améliorations des finances publiques ne soit pas mentionnée.

Je vous remercie de votre attention.

**M. A. Messerli (PS)** : Le parti socialiste a pris connaissance de la demande de crédit de CHF 60'000.00 pour diverses études. Il soutiendra cet arrêté tel qui vous a été présenté. Merci pour votre attention.

**M. C. Baudet (PLR)** : Le groupe PLR est favorable à ce crédit d'engagement de CHF 60'000.00. Merci de votre attention.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- ➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6b Arrêté concernant l'approbation du budget communal de l'exercice 2025, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

**M. C. Baudet (CF)** : La CF s'est réunie à plusieurs reprises avec et sans les conseillers communaux afin de discuter du budget 2025. A plusieurs reprises étant donné que plusieurs versions du budget ont été portées à notre attention. C'est bien normal car la CF est là pour cette raison. Nous devons être totalement transparents pour que nos citoyens comprennent l'état budgétaire qui nous est proposé aujourd'hui. La première version du budget reçue était déficitaire. En effet, les activités d'exploitation sont toujours largement déficitaires. Après un compte déficitaire et un non-respect de la loi sur les finances, nous nous devons de réagir. Il n'est plus possible de ne pas respecter le frein à l'endettement, et si on ne le respecte pas, on ne peut le faire qu'une fois par législature et le Canton s'est fait fort de nous le rappeler. Ainsi le budget bénéficiaire présenté aujourd'hui considère les ventes des terrains Marais aux Chevaux et Le Clos. Ce bénéfice est donc à saluer, toutefois, il faut bien comprendre que la dette communale est trop importante et que les actions de baisser la dette sont à entreprendre. Sans ces actions, nous risquons, l'année prochaine, de ne pas respecter le frein à l'endettement. Quels en seraient les impacts ? Plus de possibilité d'investir...surveillance de notre Canton...Nous devons donc réagir et placer cette problématique comme prioritaire pour notre commune. Après des échanges très constructifs avec les conseillers communaux, et en particulier avec le conseiller communal en charge des finances, la CF salue les actions qui sont en train d'être lancées. Parmi elles, une réflexion sur la diminution des dépenses ou sur l'augmentation des revenus communaux, une étude menée par des experts afin d'identifier des solutions permettant à la commune de retrouver une situation financière adéquate ou encore un premier plan de désendettement. De plus et bien que nous sachions qu'une partie des montants sont imposés par notre Canton, la CF relève que les techniques plus matures de budgétisation permettraient à notre commune de présenter des budgets plus proches des résultats des comptes. Enfin, le rapport du budget doit être amélioré. Quelques coquilles, des inversions, des imprécisions sont à mentionner. Dans cette période financière difficile, nous remercions les conseillers communaux pour leur participation active et nous proposons d'accepter le budget tel que présenté ce soir. Merci de votre attention.

**M. A. Messerli (PS)** : *Le 3 février, le Parti socialiste de Cornaux a analysé les documents soumis dans le cadre du Budget 2025. Nos deux Conseillères communales étaient présentes pour répondre aux éventuelles questions lors de l'examen détaillé du rapport et du budget. L'excédent de CHF 1'507'965.- présenté dans ce budget repose essentiellement sur la future vente de deux terrains appartenant au patrimoine financier de la Commune. Sans ce revenu exceptionnel et non récurrent, le budget 2025 afficherait un excédent de charges de plus de CHF 200'000.-. Si les prévisions pour l'exercice 2025 semblent favorables, qu'en sera-t-il des années à venir ? Comme le souligne le rapport du Conseil communal, il sera essentiel d'explorer toutes les pistes permettant de réduire certaines charges et d'augmenter les recettes afin de garantir un équilibre financier durable.*

Conformément aux exigences de la LFinEC, les mesures identifiées lors de l'examen des comptes des exercices précédents devront être mises en œuvre dans le cadre du budget 2026. À défaut, le calcul du frein à l'endettement pour l'exercice 2026 pourrait ne pas respecter la limite du degré d'autofinancement.

Par ailleurs, pour l'année 2025, plus de CHF 900'000.- d'investissements sont prévus. Ces montants concernent des projets en cours ou ne pouvant être différés et entraîneront une augmentation de la dette communale.

Le Parti socialiste soutiendra cet arrêté tel qu'il nous est présenté.

Enfin, nous tenons à remercier les membres du Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour leur engagement et les efforts fournis au service de la collectivité.

Merci de votre attention.

**M. C. Divernois (PLR)** : Le groupe PLR a pris connaissance du budget 2025. Le groupe remercie le travail accompli par l'administration et le conseil communal pour nous proposer une fois n'est pas coutume, un budget positif.

Cependant, ce budget est positif uniquement par la vente d'une partie des parcelles du Marais-aux-Chevaux et du Clos. Sans ces ventes de terrains le budget serait négatif de près de CHF. 200'000.-

Le groupe remarque que le rapport et le budget fourni manque de précision.

- Un peu plus d'informations concernant la vente des terrains avec leur impact sur les finances communales aurait été intéressant ;
- Les tableaux comparatifs fournis les dernières années sont manquants mais très appréciés ;
- Le budget d'investissement ne nous semble pas complet ;
- Les remarques du budget ne sont pas en face des chiffres ;
- Le contrôle des objets d'investissement du PA et PF était présent lors des 3 derniers budgets au moins et est important.

L'explicatif pour la compréhension des indicateurs financiers est le bienvenu, ça ne nous aide pas forcément à mieux comprendre rapidement comment sont fournis les chiffres, mais ça permet une première approche.

Nous devons faire très attention concernant le frein à l'endettement cette année, nous respectons le frein à l'endettement grâce à notre bénéfice, si malheureusement la commune ne pouvait pas finaliser le versement de ces ventes cette année, le calcul du frein à l'endettement en sera fortement remanié, nous devons donc toujours avoir cette réserve concernant les investissements tant que la vente n'est pas finalisée et l'argent encaissé.

On ne va pas refaire la même analyse, années après années, sur les factures imposées par l'état ou les syndicats, mais nous devons sans délai et avec une détermination sans faille trouver des solutions pour diminuer les charges de la commune et ainsi proposer un budget et des comptes positif.

La commune ne va pas vendre du terrain chaque année et avec le déficit structurel indiqué sur le Plan financier des tâches PFT pour les 5 ans à venir, nous devons trouver des solutions pérennes, pour des finances saines, une dette au plus bas et ainsi pouvoir continuer à moderniser et investir dans la commune.

Le groupe PLR dans sa majorité accepte le budget proposé.

Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**Le président** : passe à la lecture du budget, page après page.

**M. L. Krebs (PLR)** : CHF 2'000.00 sont en plus mais il y a eu très peu de dépenses. J'aimerais que l'on ait une réflexion sur ce canal et qu'il soit au moins en « cure ». Il serait bon d'avoir une vision future pour celui-ci et de ne pas se contenter de ne plus rien faire parce que Monsieur castor est venu qu'à cet endroit. Curage nécessaire tous les deux ans.

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Le curage du Canal du Bois Rond fait l'objet d'une attention très particulière de la part du Service de l'Etat. Il y a une autorisation qui court jusqu'au 31.12.2026 délivrée par le SFFN qui informe comme doit se faire le curage...d'où à où...

Bien entendu, une proposition a été faite auprès des responsables des services de l'Etat pour pouvoir entretenir ce canal. Dans les discussions, il était prévu de le curer en quatre périodes, une zone chaque année, et les 3 autres alternativement.

Je prends acte de la demande et en parlerait aux TP2C tout en sachant qu'ils ne peuvent intervenir qu'en ayant l'autorisation délivrée par le service SFFN.

**Le président** : Reprise de la lecture du budget.

Plus aucune remarque.

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

**→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**7. Demande de crédit d'investissement de CHF 100'000.00 pour l'aménagement d'un arrêt de bus au Sud-Est de la Commune ainsi qu'un trottoir en direction de la gare, rapport à l'appui**

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : *La Commission financière a pris connaissance de la demande de crédit estimé à CHF 100'000.-. pour l'aménagement d'un nouvel arrêt de bus en raison de la transformation de la Landi.*

*Ce projet, rendu nécessaire par le déplacement de l'arrêt de bus situé à hauteur du bas du pont routier enjambant les voies CFF, ainsi qu'à assurer sa conformité aux normes d'accessibilité (LHand). Il prévoit la création d'un arrêt situé à l'Est de la route des Vergers, en face de l'arrêt existant le long de la RCS5.*

*Dans le cadre de la mise en conformité des infrastructures de transport public aux normes d'accessibilité, le canton apporte un soutien financier aux communes. Une subvention à hauteur de 20 % du coût des travaux, avec un plafond de CHF 20'000.-, pourra être obtenue pour cet aménagement.*

*Après discussion et analyse de la pertinence et de la nécessité du projet, la Commission financière soutien cette demande de crédit.*

*Merci de votre attention.*

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : En parcourant le rapport du Conseil communal, le groupe PLR est conscient et favorable, à l'évidence, du déplacement de l'arrêt de bus, qui est pour l'instant provisoire, au bas du pont. Il est toutefois constaté, en préambule, que ce rapport n'a pas fait l'objet de présentation en commission, notamment celle de sécurité, annulant ainsi un retour objectif sur l'objet pour les membres du groupe. Il est constaté, d'autre part, qu'aucune implantation alternative n'est évoquée dans le rapport. Notamment l'option d'une place d'arrêt en « encoche ou baignoire » de façon identique à l'arrêt qui se trouve en face. Le montant pour la réalisation paraît important mais la contribution de 20 % permet d'alléger quelque peu la facture. Le groupe PLR demande d'être rassuré que l'implantation proposée n'engendrera pas de coût supplémentaire conséquent lors de l'intégration au parking P & R., première question que nous sollicitons auprès du CC.

L'évaluation du plan annexé au rapport a particulièrement interpellé le groupe, en constatant principalement l'endroit de l'implantation du nouveau passage piétons traversant la route cantonale. Dans la configuration proposée, il faut s'imaginer que les personnes qui quittent le bus vont s'engager par l'arrière de ce dernier, de façon masquée, et sans visibilité face au trafic en sens inverse qui vient de Cressier. Sur une route où la vitesse max. est de 50 km/h. Distance d'arrêt évaluée à cette vitesse : 15 mètres minimum, par temps sec et avec des pneus en bonne état. Je tiens à disposition les recommandations de la police vaudoise qui mentionne que : les distances à respecter depuis l'arrière du bus jusqu'au passage piétons sont de min. 15 m et optimum de 25-30 m. Dans notre cas, la distance minimum n'est même pas respectée. Face au danger de la situation, le groupe PLR ne va pas accepter le rapport tel qu'il est présenté et suspend ainsi sa prise de position.

Une alternative est cependant proposée, soit ne pas réaliser le passage de sécurité à l'endroit prévu mais que la traversée de la route cantonale se fasse uniquement par le passage de sécurité existant en bas de la route des Vergers et en traversant ensuite de façon sécurisée la route d'accès à la gare CFF où il est prévu un passage piétonnier. Cette proposition nous semble opportune et permet ainsi aux utilisateurs de bénéficier d'une distance de sécurité et de visibilité suffisantes afin de traverser la route.

Afin de prendre position, le groupe PLR souhaite que le CC nous transmette sa prise de position face à nos interrogations.

Merci de votre attention.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : J'attends une réponse de la part du CC. On ne veut pas démolir le projet, on sait que cet arrêt de bus doit être déplacé mais personnellement, je trouve totalement inopportun la présence de ce passage de sécurité à cet endroit. Il n'est pas à distance réglementaire et la proposition du passage par la route des Vergers n'est absolument pas pénalisante. Merci de prendre en considération ces éléments.

**M. M. Clottu (CC)** : Vous avez entièrement raison sur le fonds, mais il faut savoir que le CC a étudié une première variante soit en « baignoire » dont le coût a été estimé à env. CHF 150'000.00 et la deuxième variante soumise ce soir. Le Canton a reçu les deux propositions et s'est positionné sur la deuxième variante. Si bien que nous sommes allés au bout avec ce projet. Il est clair que nous sommes prêts à revenir avec une nouvelle variante ou une autre.

**M. W. Schärer (PLR)** : A ce sujet, j'ai peur que l'on s'achemine vers la même problématique que l'on a eu à l'Hôtel du Soleil. Le Canton nous a dicté le tracé avec un îlot que tout le monde contestait, aberration et non sécuritaire et maintenant ils ont quand même effectué un changement. Donc, je ne sais pas ce qu'ils ont comme règlement... mais ce n'est pas normal ce qu'il s'est passé à l'Hôtel du Soleil et que c'est nous qui dénonçons que cela n'est pas correct.

**M. C. Baudet (PLR)** : Dans le même genre d'idée, nous avons fait une remarque au dernier CG pour le passage piétons au niveau de l'école. Je tiens quand même à relever que nous avons posé, en séance de groupe, beaucoup de questions à Mario, autant sur le budget, sur les dossiers et sur le théâtre, on attend toujours des réponses. C'est assez logique, qu'à un moment donné, le groupe PLR se permet de dire qu'il n'entrera pas en matière.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : J'ai pris le temps d'aller visionner les différents arrêts de bus qui se trouvent entre Cornaux, Cressier et Le Landeron. Il y a, à Cressier, un arrêt de bus avec un passage clouté à l'arrière, mais la route est interrompue par un îlot donc on voit que c'est une nécessité. Pour les autres, les passages cloutés se font à l'avant (devant le bus).

**Mme C. Salzmann Silva (CC)** : *Au niveau de l'aménagement du trottoir, c'était d'éviter que les personnes qui arrivent depuis la route des Vergers doivent prendre le passage pour piétons de la route des Moulins et traverser la route prévue par LANDI pour les camions. Dans le cadre du projet d'arrêt de bus, il faudra mettre en place différents aménagements routiers afin de contenir les piétons et la circulation.*

**Mme I. Weber (CC)** : Je suis également étonnée. Ce plan ce n'est pas le CC qui l'a décidé, nous avons un ingénieur-conseil et un technicien qui ont dessiné ce plan et quand j'entends que cela ne respecte pas les normes...je suis surprise et m'attends à ce que les professionnels respectent les normes.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Je précise que ce sont des recommandations uniquement. Au niveau cantonal il n'y a aucune mention au niveau des passages pour piétons.

→ **Au vote, l'entrée en matière est refusée à la majorité. Ce point sera reporté à l'ordre du jour d'un prochain CG.**

## 8. **Lettres et pétitions**

Néant.

## 9. **Communications du Conseil communal**

Le président ouvre la discussion :

**M. J.-M. Cantin (CC)** : *Interpellation PLR au Conseil général du 09.12.2024, sur la sécurité des enfants se rendant à l'école et devant traverser la rue des Fontaines à la hauteur du tilleul.*

*Suite à l'interpellation précitée, une vision locale a eu lieu en date du mardi 14 janvier dernier, réunissant l'inspecteur de la signalisation routière du SPCH, l'agent de sécurité communal et le CC en charge des routes et voies publiques.*

*L'historique du marquage des lieux et la problématique actuelle ont été abordés. Il ressort qu'effectivement la sécurité des enfants n'est pas suffisante à l'endroit signalé par des pas sur les trottoirs.*

*Par contre le marquage d'un passage piéton de sécurité ne peut être effectué. Celui-ci ne répondrait pas aux normes édictées par la Confédération qui demande :*

- *Une zone d'attente de sécurité en dehors de la chaussée, selon des normes impossibles à respecter côté trottoir est ; et*
- *Une distance de visibilité tant de la part des piétons que des automobilistes de 25 mètres sur les routes rectilignes et de 30 mètres lorsqu'un passage se trouve dans ou au sortir d'une courbe.*

*Mettre un passage piéton de sécurité hors norme, s'est engager la responsabilité de la commune, celle des automobilistes ou celle des piétons et se retrouver dans de longues procédures juridiques en cas d'accident afin de définir les responsabilités.*

*Par contre aux vues des lieux, il est clair qu'une amélioration se doit d'être faite afin d'attirer l'attention des automobilistes quant à la présence de piétons notamment lors des heures d'entrée et de sortie des écoliers.*

*A cet effet, des marquages sur la chaussée auront lieu dès le printemps, afin de mettre visiblement un marquage représentant le signal de danger « enfants », marquage d'env. 2m sur 2m complété d'une signalisation verticale à la descente, soit à la hauteur de la fontaine, soit un signal « enfant » complété de spots triffash qui fonctionneront lors des heures d'entrée et de sortie des écoles.*

*Le premier marquage au sol se situera entre la fontaine et le tilleul et le second à la hauteur de l'entrée de la cour de l'immeuble Fontaines 10. De plus les pas jaunes seront complétés afin de bien faire ressortir l'emplacement où il faudra traverser.*

**Mme C. Salzmann Silva (CC)** : Je voulais juste vous informer que le Plan Spécial Marais aux Chevaux a été sanctionné en date du 31.01.2025 par le Conseil d'Etat.

